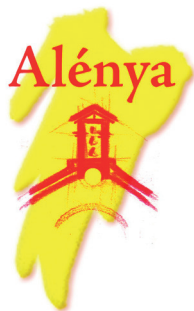




Réseau Départemental 66 des Agendas 21

Fiche retour d'expérience Agenda 21



ALENYA



Agenda 21 local ou démarche de développement durable

► Pourquoi la collectivité s'est-elle engagée dans une démarche d'agenda 21 local ou de développement durable ?

Dès 2008, le développement durable s'est inscrit au centre de la politique communale avec une volonté forte et affichée de faire de la démocratie participative le cœur de l'action territoriale. La consultation et la participation de tous les acteurs du territoire, internes et externes, ont remodelé en profondeur la structure communale et le processus même de la décision publique.

En se dotant de commissions extramunicipales transversales, avant même la délibération du lancement de l'Agenda 21, le maire et son conseil municipal ont ouvert le projet au plus grand nombre et positionné dès le départ, la volonté d'une démarche transparente, humaine, partagée et construite dans l'altérité.

Cette marque de fabrique est désormais devenue « endémique » des politiques menées, et on peut dire qu'Alénia se caractérise par son organisation atypique et les liens sociaux naturels qu'elle suggère.

Consciente des opportunités que représente la mise en œuvre d'un projet de développement durable pour son territoire, la commune d'Alénia a, dans cette même logique de précurseur, été une des premières communes du département des Pyrénées-Orientales à revoir son Plan Local d'Urbanisme et à formaliser un Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ce diagnostic approfondi a permis de dégager les atouts et les faiblesses du territoire communal. Au terme de ce diagnostic, **4 enjeux majeurs** ont émergé et se sont inscrits comme orientations prioritaires (voir annexe 1 : Synthèse du PADD) :

- 1/ Accentuer l'image de « petite ville dynamique » d'Alénia au cœur de la plaine du Roussillon
- 2/ Maîtriser les conditions du développement urbain
- 3/ Anticiper les besoins en équipements et services publics et renforcer la richesse de la vie sociale locale
- 4/ Préserver un cadre de vie de qualité et répondre aux grandes orientations environnementales

Bien que ne figurant pas dans les actions du projet d'Agenda 21 d'Alénia, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, initié en 2008 puis validé en 2009, a naturellement contribué à la stratégie de développement durable de la commune, donnant lieu à un projet partagé plus large et à la 1^{ère} délibération de lancement de l'Agenda 21 local, votée à l'unanimité le 26 juin 2009.

La commune d'Alénia étant parmi les toutes premières communes du département des Pyrénées-Orientales à se lancer dans un Agenda 21, elle aura « appris en marchant », votant la plus grande partie des actions à conduire, une à une, par délibérations du conseil municipal. Dès le départ, le comité de pilotage a souhaité une participation et une coproduction les plus réelles et les plus larges possibles. De ce fait, chacun a pris le temps de débattre, de se former et d'intégrer les enjeux du développement durable avant d'acter un projet global, privilégiant ainsi l'appropriation et l'action sur le terrain à la « communication de promesses vertes ». La conviction des acteurs et le pragmatisme ont parfois pris le dessus sur le formalisme, la délibération de la stratégie et du plan d'actions intervenant plus tard, en avril 2013, une fois toute l'organisation interne et externe mise en place. En cohérence avec les intentions et convictions, et dans la continuité des engagements, l'adhésion à la Charte des villes européennes pour la durabilité (charte d'Alborg) a également fait l'objet d'une délibération à l'unanimité.

En partant des enjeux identifiés et partagés, l'organisation de la mairie s'est donc affinée autour de **commissions extra-municipales**, décrites ci-après. Ces dernières se sont appropriées les enjeux et ont ainsi contribué à construire le projet territorial de développement durable et son plan d'actions.

LA TEMPORALITE DE LA DEMARCHE

- **A quel niveau en est la démarche ? (état d'avancement, étapes menées, étapes à venir, calendrier prévu ...)**

Le projet de territoire de la Commune a été reconnu « Agenda 21 local » lors de la 8^{ème} session en décembre 2013 pour une période de 3 ans. Cette échéance arrive donc à terme. Un prolongement de deux ans de cette reconnaissance est en cours de demande.

LES MOYENS ALLOUES A LA DEMARCHE

- **Quels sont les moyens mobilisés pour mener à bien la démarche (moyens internes, moyens externes, durée des moyens mobilisés, coûts estimatifs ...) ?**

Le coût de l'étude était de 5 020.20 euros. La plupart du travail a été réalisé par des élus, un groupe de travail composé de référents agenda 21 et d'élus et d'un agent de la collectivité (équivalent mi-temps pendant la période d'élaboration du projet). Aujourd'hui dans le cadre du plan d'action, un agent de la collectivité assure le suivi des actions (équivalent ¼ temps).

L'ORGANISATION DE LA DEMARCHE ENGAGEE

- Comment le pilotage du projet a t-il été organisé / s'organise t-il (pilotage politique, pilotage technique, moyens et instances, acteurs et partenaires associés, ...) ?
- Comment s'est déroulée / se déroule la participation des acteurs et des habitants tout au long de la démarche (élaboration et mise en œuvre ; variété des acteurs, moyens alloués, temps de la participation, ...) ?
- Quels sont les partenaires et les acteurs associés à la démarche (variété, degré de participation, instances mises en place ...) ?

Le comité de pilotage stratégique est mandaté par le Conseil Municipal pour mettre en œuvre l'Agenda 21. Tous les travaux des commissions extra-municipales arrivent à lui pour arbitrage et décision finale de mise en œuvre.

Ce comité de pilotage est composé du Maire -porteur public du projet-, de ses adjoints et d'un chef de projet Agenda 21, en la personne d'un conseiller municipal, également initiateur de la commission Environnement. Ce comité est en relation constante avec les acteurs et partenaires que sont la Communauté de communes Sud Roussillon, les organismes consulaires, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, les services déconcentrés de l'État, etc. Ces entités font office à la fois de comité d'appui technique, suivant les besoins, mais aussi et surtout, de parties prenantes à part entière du projet de développement durable d'Alénia, permettant ainsi de lier avec cohérence les projets de la commune et les projets territoriaux en cours, quelles que soient les échelles. Au sein du comité technique, interviennent également ponctuellement des agents techniques ou administratifs, suivant les compétences et conseils que nécessitent les thèmes traités par le comité stratégique.

Toutes les commissions sont composées d'élus, auxquelles s'ajoutent les citoyens d'Alénia lorsque des commissions extra-municipales émanent de ces « commissions-mères ».

Les commissions internes : il s'agit de commissions relatives au fonctionnement propre des services internes et administratifs de la mairie. Elles sont au nombre de 6.

Les commissions externes : il s'agit de commissions traitant des services au public et de la vie du territoire. Elles sont au nombre de 13, et 10 d'entre elles font l'objet de commissions extra-municipales ou de comités permettant l'implication directe des habitants ; ces derniers sont acteurs et parties prenantes de la vie publique et citoyenne. Les commissions extra-municipales sont organisées par rapport aux domaines d'action du cadre de référence des agendas 21 locaux, et particulièrement, par rapport aux orientations stratégiques du projet de développement durable portées par le comité de pilotage décisionnaire.

L'organisation des commissions extra-municipales a été mise en place dans une logique de démocratie participative et de transversalité affichée dès le départ.

Ces commissions travaillent régulièrement, et en ce sens, cette expérimentation de la démocratie participative en action est une réussite.

Néanmoins, le comité de pilotage stratégique reste vigilant quant à la possibilité de « cloisonnement » de ces commissions qui fonctionnent et anticipe déjà les améliorations.

Dans cette logique d'amélioration continue et afin de permettre une plus grande fluidité et convergence des projets à la fois des commissions elles-mêmes et des commissions entre elles, **un espace de dialogue inter-commissions** s'est mis naturellement en place. Aujourd'hui, à raison d'une fois par an, ces réunions sont informelles, et toutes communiquent régulièrement sur le bulletin municipal.

Dans le cadre du suivi des projets en cours et à venir, la commune a intégré la démocratie participative comme un axe à part entière de sa stratégie de développement durable. Elle prévoit notamment d'aménager et de structurer au mieux ces espaces de dialogue, afin de permettre un pilotage efficient par le Comité stratégique Agenda 21, tant sur le plan de la coordination des actions que sur celui du budget global de l'Agenda 21.

LA STRATEGIE

➤ Quels sont les enjeux identifiés au regard des spécificités, des forces et faiblesses du territoire ?

Les enjeux de développement durable propres à la ville d'Alénya ont été définis dans la concertation, en tenant compte à la fois du local et du global.

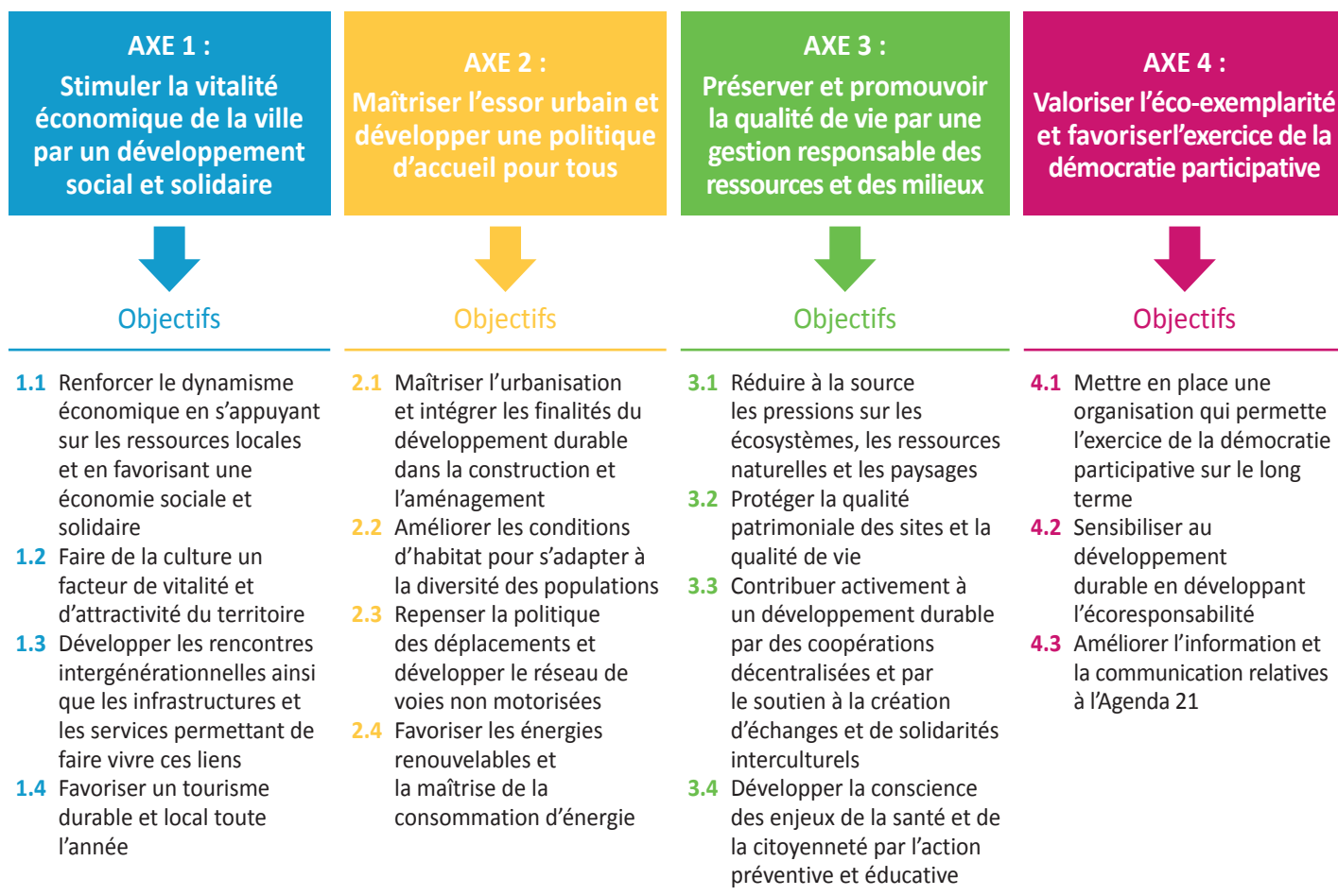
Ont été pris en compte notamment :

- les chiffres clés et diagnostics réalisés par des tiers extérieurs (études, PLU,...)
- les dires d'acteurs au regard de l'identité et de l'histoire d'Alénya, et aussi les réalités vécues par les habitants. Ces dires d'acteurs ont été envisagés par rapport au passé, au présent, et également par rapport au futur. A ce titre, la commune a organisé en mars 2010 un atelier participatif intitulé « Dessine-moi la ville de demain ».
- les enjeux globaux de développement durable et notamment les engagements nationaux (stratégie de développement durable) et européens (engagements d'Aalborg).

De la combinaison de ces éléments, il en ressort **4 enjeux prioritaires** pour la ville d'Alénya, lesquels se redéployeront au travers des **4 axes stratégiques** du projet de développement durable de la commune. Tous ces enjeux sont d'importance égale et l'ordre de formalisation n'est pas à considérer comme un ordre chronologique de priorité.

- Enjeu n°1 : Stimuler la vitalité économique par un développement social et solidaire,
- Enjeu n°2 : Maîtriser l'essor urbain et développer une politique d'accueil pour tous,
- Enjeu n°3 : Préserver et promouvoir la qualité de vie par une gestion responsable des ressources et des milieux,
- Enjeu n°4 : Favoriser l'expression de la citoyenneté et l'exercice de la démocratie participative.

➤ Quel est le « cap stratégique » arrêté / envisagé et comment se décline t-il (axes, objectifs ...) :



LA MISE EN ŒUVRE

➤ Quels sont les principaux domaines traités dans l'agenda 21 ?

Le développement économique, les équipements et les services, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat, les transports, l'énergie, l'environnement naturel, la santé et épanouissement, démocratie participative et gouvernances.

➤ Combien d'actions comporte le programme d'actions ?

Le programme comporte 37 actions.

➤ Quel est le calendrier de mise en œuvre du programme d'actions ?

Les actions ont été définies fin 2013, elles sont en cours de réalisation.

➤ Quelles sont les actions innovantes ou emblématiques portées par la collectivité dans le cadre du programme d'actions de l'Agenda 21 ?

- Le plan d'amélioration des pratiques phytosanitaire et horticoles.
- La réalisation de jardins familiaux.
- La contribution solidaire internationale Nord-Sud.
- La création d'un pôle d'accueil pour les compagnies en résidence.
- La mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.
- La réalisation et le suivi du bilan carbone.

L'ÉVALUATION ET LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

➤ Comment l'évaluation de la démarche est-elle prévue ? (outils, degré de participation des différents acteurs, instances prévues, moyens alloués ...)

La méthode d'évaluation qui a été choisie, s'inscrit dans une démarche partenariale.

En effet dans le cadre du suivi des projets en cours et à venir, la commune a intégré la démocratie participative comme un axe à part entière de sa stratégie de développement durable.

Elle prévoit notamment d'aménager et de structurer au mieux des espaces de dialogue, afin de permettre un pilotage efficient par le Comité stratégique Agenda 21, tant sur le plan de la coordination des actions que sur celui de leur évaluation.

Les instances de pilotage du projet sont sollicitées pour mener à bien l'évaluation des projets.

➤ Quels sont les facteurs clés de réussite et les écueils à éviter ?

La démarche d'évaluation doit être construite comme un projet qui s'inscrit dans la durée. C'est un processus continu et permanent.

Les écueils à éviter :

- Une mauvaise compréhension des objectifs (des enjeux et des actions) ;
- un essoufflement : à une période d'enthousiasme, suscitée par le défi que représente la démarche de développement durable entreprise peut succéder une phase de démobilisation.

Pour éviter ces écueils, il faut consolider le pilotage des démarches, renforcer la communication.

LA VALORISATION DE LA DEMARCHE

➤ Avez-vous demandé / obtenu la reconnaissance des agendas 21 du ministère ?

Le projet de territoire a été reconnu « Agenda 21 local » lors de la 8ème session en décembre 2013 pour une période de 3 ans. Cette échéance arrive donc à terme. La Municipalité sollicite un prolongement de deux ans de cette reconnaissance.

➤ Une communication spécifique autour de l'agenda 21 a elle été mise en place ? (outils mobilisés, moyens ...)

Oui, de manière globale au moment de l'obtention, par voie de presse, par les bulletins municipaux (mise en place d'une rubrique développement durable), sur chacun des supports de communication municipale (apposition du logo agenda 21) et pour chacune des actions du programme.

Pour en savoir plus :

Nom de la collectivité : Alénya

Adresse : Place de la République

Nom des référents (élus / agents) : Francine CABALLE Adjointe
déléguée au développement durable et à l'agenda 21

Christophe MONJE Directeur des Services

☎ : 04 68 37 38 02

@ : christophemonje@aleny.fr

Site web : www.aleny.fr

